

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE
L'AVEYRON

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Commune de MONTLAUR

Nombre de membres

- afférents au conseil municipal : 15
- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 15

Séance du 04 juin 2020

L'an deux mille vingt

Et le quatre juin à 21 heures

Date de la convocation : 29/05/2020

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Foyer Magali à Montlaur, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : ALINAT Myriam, BERNAT Laurent, CASTAN Yves, COVINHES Fabien, DECUP-CAUMES Marie-Claude, DELMAS Marie, GUIRAUD Vivien, LAFFOND Bernard, RAMONDENC Viviane, RASCOL Alain, RICARD Nathalie, RIVEMALE Patrick, ROUSSET Jean-François, VALAT Karine, WALIGORSKI Marie-Lou

Secrétaire de séance : RAMONDENC Viviane

Objet de la délibération n°30-2020

Commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, que conformément à l'article 1650 du Code général des impôts, il convient de dresser une liste des personnes susceptibles de siéger à la commission communale des impôts directs (12 titulaires, 12 suppléants). Elle sera composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants qui seront nommés par la Direction Générale des Finances Publiques de l'Aveyron

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Désigne les personnes suivantes susceptibles de faire partie de la nouvelle commission communale des impôts directs

COMMISSAIRES TITULAIRES (Nom Prénom)	COMMISSAIRES SUPLEANTS (Nom Prénom)
BOUSQUET Christophe	CONDOMINES Claude
ARVIEU Claude	DOMENGE Philippe
CASTAN Yves	PORTERA Yannick
LAFFOND Bernard	GUIRAUD Yves
FERRARA Marc	BROS Georges
BERNAT Laurent	ALINAT Jacqueline
VALAT Odette	COVINHES Brigitte
DECUP-CAUMES Marie-Claude	CASTAN Brigitte
SOLIER Pascal	BRUSQUES Daniel
CONDAMINES Jean-Philippe	MASSEBIAU Alexia
ALINAT Magali	RAMONDENC Viviane
RAYMOND Bernard	RASCOL Alain

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,
Pour copie conforme.*

*Le Maire
Patrick RIVEMALE*



Accusé de réception en préfecture
012-211201546-20200604-20200604_30-DE
Reçu le 10/06/2020